

Echternach, le 12 mai 2026

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Echternach

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;  
Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;  
Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;  
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;  
Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;  
Vu les lois du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale et sur l'Inspection générale de la police ;  
Vu le règlement communal du 14 décembre 2020 concernant la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune d'Echternach, tel qu'il a été modifié par la suite ;  
**Attendu que des travaux ont lieu sur la rue Haaler Buurchmauer à Echternach ;**  
Attendu qu'à cette fin et dans l'intérêt de la sécurité routière, il y a lieu de réglementer la circulation sur la rue Haaler Buurchmauer à Echternach ;

ARRÊTE :

**Art. 1 : Route barrée :**

Du vendredi 29 mai 2026 de 08h00 au samedi 20 juin 2026 à 17h00 :  
- Dans la rue Haaler Buurchmauer, à la hauteur de l'immeuble n° 12.

**Art. 2 : Pénalités :**

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite.

Ainsi délibéré à Echternach, date qu'en tête.  
(Suivent les signatures)

Pour expédition conforme,  
La Bourgmestre,

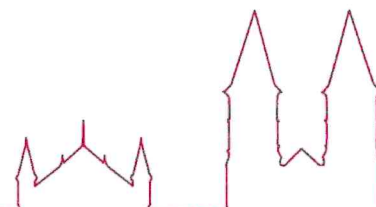


Carole Hartmann

La Secrétaire communale,



Anne-Marie Pesch  
Art. 74 de la loi communale



## INFORMATION CONCERNANT LA COLLECTE DES DECHETS

Suite à la route barrée de la Haaler Buurchmauer à la hauteur de l'immeuble n°12 du vendredi 29 mai 2026 jusqu'au samedi 20 juin 2026 inclus, les habitants sont priés de déposer leurs poubelles et sacs Valorlux, le jour des collectes aux points de ramassage suivant:

- l'intersection de la rue André Duchscher et la rue Haaler Buurchmauer,
- à l'intersection de la rue Neuve et Haaler Buurchmauer
- rue Maximilien ( suivant possibilité)

Il est conseillé de marquer sa propre poubelle afin de ne pas avoir de confusion au moment de la récupération.

Nous vous prions de vouloir déposer vos poubelles la veille des jours de collectes et de les récupérer au plus tard le soir de la collecte.

D'avance nous vous en remercions.

## INFORMATION ZUR MÜLLTONNENENTLEERUNG

Bedingt durch die Straßensperrung beim Haus N° 12 in der „Rue Haaler Buurchmauer“, im Zeitraum vom Freitag dem 29. Mai 2026 bis zum Samstag dem 20. Juni 2026, werden die Anwohner gebeten Ihre Mülltonnen und Säcke an den bekannten Müllentsorgungsdaten, an folgenden Sammelpunkten abzustellen:

- Kreuzung der rue Andé Duchscher und der rue Haaler Buurchmauer,
- Kreuzung der rue Neuve zur rue Haaler Buurchmauer,
- Rue Maximilien ( Nach Möglichkeit)

Es wird angeraten Ihren Müllbehälter mit einer Markierung zu versehen damit es bei der Rücknahme nicht zu Verwechslungen kommt.

Wir bitten Sie Ihre Mülltonnen am Vorabend der Müllentleerung abzustellen und bis spätestens am Abend der Müllentleerung wieder abzuholen.

Im Voraus besten Dank.

Le service technique

Der technische Dienst



## INFORMATION

Veillez être informé que, par suite de travaux dans la rue Haaler Buurchmauer, la rue sera barrée du vendredi 29 mai 2026 à 08h00 au samedi 20 juin 2026 à 17h00,

à la hauteur de l'immeuble n° 12.

L'accès à la rue Haaler Buurchmauer se fera pendant cette période par la rue de la Gare et par la rue Neuve.

Nous comptons sur votre compréhension pendant la durée des travaux, et nous nous excusons d'avance pour les inconvénients causés par ce chantier.

## INFORMATION

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass infolge von Arbeiten in der rue Haaler Buurchmauer die Straße vom Freitag, den 29. Mai 2026 um 08:00 Uhr bis Samstag, den 20. Juni 2026 um 17:00 Uhr, auf Höhe des Hauses Nr. 12 gesperrt werden muss.

Die Zufahrt ist während dieses Zeitraums über die rue de la Gare sowie die rue Neuve möglich.

Wir bitten um Ihr Verständnis für die zu erwartenden Unannehmlichkeiten.

Le service technique

Der technische Dienst

